

		Présent Absent Excusé	Pouvoir confié à
Membres de droit			
1.	Le directeur chargé de l'enseignement supérieur au Ministère chargé de l'enseignement supérieur, représenté par Monsieur Yves Moret, adjoint à la cheffe du département de la diffusion des connaissances et de la documentation	P	
2.	Le recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général-adjoint de la Chancellerie	A	
3.	La présidente de la Bibliothèque nationale de France, représentée par Monsieur Olivier Piffault, directeur du département de la conservation	P	
Membres des établissements utilisateurs			
4.	La présidente de l'Université de Paris Cité, représentée par Monsieur Christophe Pérales, directeur général délégué aux bibliothèques et musées	P	
5.	Le président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne représenté par Madame Anne Rousselet-Pimont, professeure des universités	P	
6.	La présidente de l'Université Paris-Saclay, représentée par Monsieur Julien Sempéré, directeur des bibliothèques, de l'information et de la science ouverte	P	
7.	La présidente de l'Observatoire de Paris, représentée par Madame Véronique Stoll, directrice de la bibliothèque de l'Observatoire	P	
Personnalités désignées pour leurs compétences			
8.	Madame Capucine Boidin, professeure des universités, directrice de l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine (Université Sorbonne Nouvelle –Paris 3)	E	M. Philippe Marcerou
9.	Monsieur Philippe Boulanger, professeur des universités (Sorbonne Université)	E	
10.	Madame Alice Lemaire, directrice des bibliothèques du Muséum National d'Histoire Naturelle	P	
11.	Monsieur Philippe Marcerou, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, responsable du collège Bibliothèque, documentation, livre et lecture publique	P	
Membres élus par les personnels			
12.	Un représentant des personnels de catégorie A, siège vacant pendant 3 ans		
13.	Un représentant des autres personnels, Madame Alexandra Stefanni, adjoint technique de recherche et de formation	P	
Membres avec voix consultative			
	Madame Chantal Bonnefoy, adjointe au contrôleur budgétaire, DRFIP Île-de-France - Paris	P	
	Madame Veranne Njike, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de Créteil	P	
	Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES	P	
	Monsieur Guillaume Niziers, directeur du CTLES	P	
Invités			
	Madame Brigitte Auby-Bucherie, directrice des bibliothèques de l'Université Paris 3, représentée par Madame Sophie Faure,	P	
	Madame Laurence Bobis, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne	P	

Madame Stéphanie Groudiev, directrice du Grand Equipement Documentaire, Campus Condorcet	P	
Madame Nadine Licata, cheffe du pôle administratif et financier du CTLes	P	
Madame Florence Michel, adjointe administrative, pôle administratif et financier du CTLes	P	
Madame Camille Rebours, directrice-adjointe du CTLes	P	
Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la BULAC	E	
Monsieur Jérôme Bessière, directeur du département de la bibliothèque et de la documentation de l'INHA	P	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président du conseil d'administration, Monsieur Marcerou.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022

Aucune remarque n'est faite. Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Présentation du compte financier 2021 :

❖ Mme Licata présente le rapport de gestion de l'ordonnateur :

2.1) Les recettes :

Les recettes sont exécutées pour un montant total de 1 605 683,11€ et un taux d'exécution à plus de 107 %.

Les recettes principales sont constituées à hauteur de :

- 73 % par les financements publics
- 27 % par les recettes propres

Les recettes sont stables :

- Les financements publics :
 - La subvention pour charges de service public (850 312 €), complétée par le versement de crédits supplémentaires : 720€ au titre de la masse salariale pour les cotisations de complémentaire santé des agents contractuels et de 28 112€ au titre du fonds de compensation du surcoût énergétique.
 - Dotation de mise en sécurité (125 000€) en complément de la SCSP fonctionnement, fléchée en investissement pour la remise en conformité des trappes de désenfumage
 - La subvention repas-Rectorat de Créteil (433,44€), on note une légère diminution due à la fréquentation en baisse du restaurant interentreprises.
 - Les autres financements publics (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, FIPHFP), on note qu'aucun versement n'a été effectué suite au mode de calcul du FIPHFP qui tient compte de l'aide départementale perçue par l'agent.
- Les autres financements publics concernent :
 - Les subventions CollEx-Persée avec :
 - Un soutien aux nouveaux PCP Economie-Gestion et Sciences du numérique (37 143€) pour le recrutement d'un agent contractuel depuis février 2022 (24 762€ perçus pour la 1^{ère} année et 12 381€ pour la 2^{ème}).
 - Un soutien pour la fourniture dématérialisée de documents (5 769,90€) pour l'adhésion du CTLes à la plateforme Web Visiodoc (coût final de 5 484,48€ et un reliquat de 285,42€).
 - Un soutien pour la fourniture dématérialisée de documents (7 579,60€) pour la création d'une interface homme-machine en anglais de Visiodoc (utilisation d'une précédente subvention perçue en 2021). Coût final de 6 501,65€ avec un reliquat de 1 077,95€.

Le reliquat non dépensé des recettes fléchées pour le développement de l'outil Web Visiodoc s'élève donc à un total de 1 363,37€ (1 077,95€ + 285,42€) qui devrait être reversé au GIS en 2023.

- Les recettes propres :

Les recettes propres ont été exécutées à hauteur de 433 192,77€, ce qui représente 27% des recettes totales.

 - On constate une exécution des recettes de location d'espaces pour un total de 376 883€, dont 87% correspondent aux locations de 2022, le reste, aux recettes restant à percevoir de 2021. On constate une diminution de 6,8% par rapport au BR 2022 : il

reste 48 224€ à percevoir pour 3 établissements.

➤ On constate une exécution des recettes pour le prêt entre bibliothèques pour un total de 54 614,78€, dont 90% correspondent au PEB de 2022 et le reste, aux recettes restant à percevoir de 2021. L'activité est marquée par une reprise des demandes de prêts et retrouve le niveau de 2019, après avoir connu une diminution en 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire.

- Les autres ressources propres ont été réalisées pour un total de 1 694,99€ :
 - 1 689,60€ par le versement d'une assurance relatif à des travaux
 - 5,39€ concernant des opérations de régularisations comptables.

2.2) Les dépenses :

Les dépenses ont été exécutées pour un montant total de 1 270 596 €, soit 94,3% par rapport au prévisionnel du budget rectificatif.

Le total des crédits de paiements (1 270 595,81€), rapproché au total des recettes (1 605 683,11€) génère un solde budgétaire excédentaire de 335 087€.

2.2.1) Les dépenses de personnel :

L'enveloppe a été consommée à quasiment 100%.

Les dépenses de personnels ont été exécutées à hauteur de 174 910 € pour 5,9 ETPT (6 ETPT prévus au budget initial).

➤ 5 BIBAS au service du traitement intellectuel des collections et à la conservation partagée

➤ 1 MAG au service du PEB

Le besoin de dépenses a augmenté sur plusieurs volets : hausse du SMIC, réévaluation des grilles indiciaires des titulaires sur lesquelles sont calculées la rémunération des contractuels, augmentation du point d'indice, paiement de la prime inflation et du remboursement des mutuelles complémentaires, paiement des indemnités de télétravail réévaluées et versements d'une prime exceptionnelle de fin d'année.

2.2.2) Les dépenses de fonctionnement :

L'enveloppe Fonctionnement a été consommée à 93,38 % (994 792,14 €).

- La destination Immobilier a été exécutée pour 517 663 €.

Cette destination concerne :

- Le paiement à la Bibliothèque nationale de France (BnF) de la régularisation des charges de gestion du site pour l'année 2021 pour un montant de 21 484€. L'avenant signé en 2021 sur une augmentation de 13 % du montant des provisions semestrielles a permis de limiter l'importance de la régularisation sur l'année n+1 (précédemment 63 500€ et 68 800€) et de faciliter la gestion budgétaire. La régularisation intègre l'augmentation des coûts de maintenances (équipements de sûreté, nettoyage, détection incendie, groupes froids), des dépenses de fluides (eau froide et gaz pour le chauffage), de l'entretien des espaces verts et, dans l'autre sens, la diminution d'autres coûts (serrurerie).

- La destination Frais Généraux a été exécutée pour 230 472 € :

- Le marché de la fourniture d'électricité

Le CTLes est adhérent à l'accord-cadre national d'approvisionnement en électricité des administrations et établissements de l'Etat. A la suite de la défaillance du fournisseur du lot dans lequel le CTLes était inscrit, la Direction des Achats de l'Etat (DAE) a notifié fin 2021 le marché au fournisseur de secours, EDF, en tenant compte de la hausse prévisionnelle du coût des dépenses énergétiques. Finalement cette hausse n'a pas impacté les crédits de paiement qui ne concernent que le bâtiment 11. Un budget rectificatif sur la destination

Immobilier et Frais généraux avait permis d'ajuster les dépenses d'électricité afin de permettre l'émission d'un bon de commande pour 2023 :

Electricité	BI	BR
AE 2022	211 410 €	115 000 € prévisionnel d'exécution 2022
		280 495 € bon de commande EDF 2023 (consommation des CP prévus en 2023)
CP 2022	105 205 €	115 000 € prévisionnel d'exécution 2022
		98 050 € exécutés

- Le marché de nettoyage des locaux d'une durée de 3 ans avec la société SPROP s'est achevé en décembre 2022 : 39 985€ dont 6 472€ de prestations à la demande. Le marché 2023-2025 a été attribué à la société AGENOR et a été engagé pour un total de 138 661€.
 - Une prestation de téléphonie et internet, conclu avec l'UGAP (entreprise SPIE) afin d'intégrer le système téléphonique de la BnF pour mutualisation des coûts d'abonnement : 22 548€ pour des fournitures et la mise en service.
 - La maintenance des ascenseurs avec Euro-ascenseurs a débuté en 2022 dans le cadre d'une adhésion à l'accord-cadre régional avec la Préfecture de Paris Ile de France : 7 164€.
 - La location de 2 photocopieurs : contractualisée avec l'UGAP (prestataire Toshiba) a débuté en septembre 2019 : 2 967,42€.
- La destination Conservation a été exécutée pour 92 559 €
- Le marché public pour le transfert des collections des bibliothèques parisiennes a été attribué à la société Gibergues pour la période 2022-2023 : 44 622€ pour les prestations de transport de janvier à décembre 2022.
 - Le marché pour la fourniture de conteneurs de stockage : 38 246€. Le marché a été reconduit pour une durée d'un an sur 2023. On constate une forte augmentation des prix indexés sur les matières premières.

Les autres dépenses en Conservation concernent les achats de fournitures et petits matériels.

- La destination Informatique a été exécutée pour 88 135 €

Les dépenses concernent notamment le contrat de maintenance et d'hébergement du site internet : un nouveau marché a été attribué fin 2021 à la société Advency pour la refonte du site, dont l'hébergement et la maintenance ont débuté en 2022 : 1 026€.

Les autres dépenses notables concernent :

- Le paiement fin 2022 de l'adhésion à la plateforme collective Visiodoc (5 769,90€)
 - La nouvelle convention avec l'ABES 2022-2024 pour les adhésions au réseau SUDOC et au service WorldCat : modification du mode de calcul de sa tarification, impliquant un doublement du coût pour le CTLes (10 718€)
- La destination Formation a été exécutée pour 26 605 €
- Au budget rectificatif, un ajustement à la hausse avait permis de répondre à un accroissement des demandes de formation. Le CTLes a signé une convention avec l'UGAP afin de bénéficier de tarifs préférentiels avec la société CEGOS (8 257€ pour 11 formations)

- La destination Communication de documents a été exécutée pour 13 637 € (papier perforé pour édition de bulletins, cartons de transport postal, feuilard de cerclage, affranchissement, etc.)

On constate une reprise des demandes de documents et de l'activité du PEB sans toutefois atteindre le prévisionnel attendu.

- Les autres dépenses spécifiques ont été exécutées pour 9 632 €

Cette enveloppe concerne principalement le versement de la subvention à l'ACTL (association du personnel).

- La destination Impôts – Taxes a été exécutée pour 3 514 €

Cette enveloppe concerne principalement le paiement de la taxe sur les bureaux

- La destination Valorisation a été exécutée pour 12 845 €

Cette enveloppe concerne les cotisations professionnelles, l'inscription aux journées d'études professionnelles, les frais de transport, repas liés aux déplacements professionnels.

2.2.3) Les dépenses d'Investissement (100 893€)

L'enveloppe Investissement a été consommée à 94,3%.

- La destination Informatique a été exécutée pour 56 606 €

Cette enveloppe a été marquée principalement par :

- Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du système d'information documentaire et de gestion des magasins pour un total de 13 687€ qui concerne des livrables, ainsi qu'une prestation complémentaire hors marché de 4 562€ pour l'accompagnement au dialogue compétitif. La mise en œuvre du système commencera en 2023 (report d'opérations 2022 en 2023).
- Le marché de développement du site internet (refonte du site internet et création d'un site intranet) pour 12 547€.
- L'installation du nouveau logiciel de paie « Winpaie » pour 11 283€.
- Le renouvellement partiel du parc informatique pour 8 023€.
- La création d'une version anglaise Visiodoc pour 6 501€.

Le CTLes a de nouveau reporté l'installation du module CAB (automatisation du transfert de données entre Chorus Pro et le nouveau logiciel financier PEP de la société INETUM), dans l'attente que le logiciel PEP permette une utilisation fiable.

- La destination Immobilier a été exécutée pour 37 737 €

Cette enveloppe concerne les opérations suivantes :

- Réfection de la salle de pause du 1^{er} étage (36 111,67€)
- Remplacement d'un miroir par une tôle inox au droit d'un ascenseur niveau A2 du bâtiment 11 (1 625,41€)
- Les 3 opérations suivantes ont été reportées par absence d'accompagnement de la BnF, gestionnaire du site :
 - Installation du système de protection du travailleur isolé, PTI,
 - Mise en conformité du système chauffage ventilation climatisation, CVC, du rez-de-chaussée du bâtiment 2
 - Mise en conformité des trappes de désenfumage du bâtiment 2.

- La destination Communication de documents a été exécutée pour 5 069 €

Cette enveloppe concerne le renouvellement du matériel :

- Achat d'un transpalette de haute levée
 - Renouvellement de chariots
- La destination Frais Généraux a été exécutée pour 1 481 €
Ces dépenses répondent aux besoins des agents de disposer de mobilier adapté ainsi que des achats pour le plan d'urgence inondation.

2.2.4) Les opérations pour compte de tiers :

Ces opérations concernent le dispositif CollEx-Persée :

- Développement des plans de conservation partagée pour un montant de 428 368,66€ réparti :
 - Subvention 2022 : 419 073€
 - Reliquat 2021 reversé par le CNRS : 9 295,26€
- Fourniture dématérialisée de documents pour un montant de 18 209,70€
 - Subvention 2022 : 18 209,70€ répartie sur 3 établissements (Université de Lille, Université de Lyon 1 et le CTLes) et dédiée à l'adhésion à la plateforme Web Visiodoc.

2.2.5) Les opérations non budgétaires comptabilisées en comptes de tiers :

Cela concerne en encaissement la TVA collectée et les opérations de régularisation pour 86 278€ et en décaissement, le paiement de la TVA déductible, de la TVA du 4ème trimestre 2021 et des opérations de régularisation pour 97 391€.

Conclusion du rapport de gestion de l'ordonnateur

Les indicateurs sont positifs et affichent une situation financière stable et soutenable. Le niveau de fonds de roulement inclut la provision ancienne de 500 000€ (mise en conformité des trappes de désenfumage). Hors provision, il représente 327 jours de dépenses décaissables.

Pour rappel, le CTLes a comptabilisé une *provision pour clients douteux* (34 172€) constituée après la défaillance d'Hydroption (titulaire du marché d'électricité de la DAE pour 2022-2023) et la résiliation du marché par la DAE.

Le CTLes finalise, après plusieurs années, la fiabilisation de toutes les données physiques et comptables de la base ImmosNet (gestion des immobilisations) :

- réintégration des données physiques et comptables réalisée en 2022
- nouvelle phase d'analyse et de correction d'anomalies programmée avec Inetum
- dernière phase : vérification et fiabilisation des balances et des comptes avec l'aide d'un cabinet d'experts comptables.

En 2023, le nouvel infocentre des organismes publics nationaux (INFINOE) va permettre la centralisation par Bercy des données budgétaires et comptables. Ce module, qui sera installé dans le logiciel PEP, collectera automatiquement les budgets votés ainsi que l'exécution des finances en temps réel. Le CTLes devra prévoir des travaux préalables de fiabilisation du paramétrage des données budgétaires, ainsi que la fiabilisation de ses comptes comptables.

M. Marcerou remercie Mme Licata et apporte deux remarques :

- Concernant les dépenses énergétiques, le CTLes avait été contraint de prévoir une augmentation importante au budget rectificatif. Il s'est avéré que les coûts ont été moins élevés que prévus et qu'il est difficile d'anticiper une programmation de crédits compte tenu de la fluctuation de ces dépenses.

- Les données remontées par le logiciel comptable du CTLes semblent ne pas être entièrement fiables. Ce constat peu rassurant est à la fois exposé par l'ordonnateur et va l'être par l'agent comptable dans sa présentation.

❖ **Rapport de l'agent comptable :**

Mme Montagne commence sa présentation par l'actif immobilisé de l'établissement qui s'élève à 27 986 418€. Les amortissements des immeubles ont été comptabilisés (intégration du second immeuble) mais pas ceux relatif aux autres biens. En effet, l'établissement réalise un inventaire de ses biens mobiliers et une mise à jour de son état de l'actif. L'application de gestion de l'actif immobilisé est en cours de mise à jour et ne permet pas de calculer les amortissements de ces biens.
En 2022, l'établissement constate une hausse des stocks à hauteur de 31 829€.

Les créances sont d'un montant de 63 838€ et sont constituées pour l'essentiel des créances liées à la facturation du PEB et à la location d'espaces. Le suivi du recouvrement est régulier et les relances sur les ordres de recouvrement sont éditées mensuellement. Mme Montagne informe qu'elle est amenée à demander à la direction du CTLes la suspension de la communication des documents à certains établissements, compte tenu du non-paiement des factures de PEB et/ou location d'espaces malgré plusieurs relances.

En terme de trésorerie, le CTLes dispose d'un solde au 31 décembre 2022 de 1 579 719€.

Le CTLes a comptabilisé une provision de 500 000€ portant sur des travaux de mise en conformité des trappes de désenfumage. Cette provision a été constituée en 2015. Les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour sous le pilotage demandé à la BnF, gestionnaire du site.

Le CTLes affiche des dettes d'un montant de 136 148€ qui sont constituées des postes suivant :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés de 95 723€
- Dettes fiscales et sociales pour un montant de 38 876€ correspondant principalement à la TVA collectée.
- Des autres dettes non financières pour un montant de 1 548€

Les principales ressources (dotation pour charge de service public, prestation interministérielle repas et subvention pour le transport d'un agent en situation de mobilité réduite) du CTLes proviennent des subventions de l'Etat pour un montant de 879 144€.

Le CTLes a également constitué des provisions suite à la défaillance du fournisseur d'électricité Hydroption.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2 119 931€.

En 2022, à titre exceptionnel, compte tenu de l'inventaire et des régularisations sur l'état de l'actif, le CTLes n'a pas constitué d'amortissements pour les biens mobiliers (les opérations se solderont en 2023 avec une mise à jour de l'état de l'actif).

A la clôture de l'exercice, le CTLes présente les résultats suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement : 205 844€
 - Dotations aux amortissements : 1 147 367€
 - Neutralisation des amortissements : 1 113 195€
 - Déficit de la section d'investissement : 97 043€
- Soit un apport au fonds de roulement comptable de 352 119€.

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'établissement dégage un résultat positif, de 205 844€ cette année.

Le fonds de roulement disponible au 31 décembre pour 2022 s'établit à 1 224 313,63€

(fonds de roulement corrigé, déduction faite de la provision des 500 00€). Ce fonds de roulement représente environ 358 jours de dépenses.

Toutefois, Mme Montagne émet des réserves sur la qualité des comptes produits par le logiciel PEP d'INETUM utilisé par le CTLes, suite à des anomalies récurrentes constatées sur les sorties d'éditions. L'établissement fait face régulièrement à des difficultés relatives à la concordance des opérations entre l'ordonnateur et l'agent comptable. En effet, les documents budgétaires sont présents en Hors Taxe Recalculé (HTR) pour les dépenses, tandis que les opérations comptables sont en HT ou en TTC.

Malgré le changement de logiciel budgétaire et comptable intervenu en mai 2021 (fourni par la même entreprise INETUM), des difficultés de gestion perdurent :

- Interlocuteur absent
- Relances récurrentes
- Manque de souplesse du logiciel qui n'est pas adapté aux aléas de la gestion d'un établissement public
- Manque de rigueur dans l'édition des documents du compte financier

Pour ces causes, l'établissement se retrouve régulièrement en situation critique.

Comme les années précédentes, Mme Montagne, en qualité d'agent comptable, émet des réserves sur les qualités des comptes produits par le logiciel PEP concernant le plan de trésorerie : les anomalies perdurent d'un exercice sur l'autre. Le logiciel n'est pas en mesure de générer un plan de trésorerie juste en cours d'année. Le prestataire demande de réajuster manuellement les tableaux comptables en fin d'année, ce qui empêche Mme Montagne de certifier les comptes de l'établissement. Les seuls documents corrects sont la balance, le compte de résultat et le bilan. Ces documents sont la base d'ajustement des autres documents du compte financier.

Mme Montagne a signalé ces difficultés à sa direction (DDFIP 77) et au bureau des établissements publics à la DGFIP.

D'autre part, Mme Montagne informe les administrateurs que le CTLes travaille toujours depuis 2019 à la fiabilisation de l'état de l'actif : un inventaire physique est en cours de réalisation par un cabinet d'expert-comptable et devrait aboutir en 2023 à une mise à jour de l'état de l'actif et des amortissements. Cette opération a pris du retard compte tenu de la dépendance à l'éditeur du logiciel.

Mme Montagne précise qu'il est nécessaire que l'établissement prévoit la mise à jour du taux de prorata de la TVA et de solliciter la DDFIP pour validation.

Le président du conseil, M. Marcerou, remercie Mme Montagne et Mme Licata pour leur présentation et pointe les difficultés logicielles. Il souhaite comprendre quelles seraient les conséquences du vote d'un compte financier par rapport à des éléments qui ne sont pas ajustés. Mme Montagne répond que les tableaux présentés sont corrigés manuellement après édition informatique avec des valeurs retraitées et fiables (balance, compte de résultats et bilan).

Mme Bonnefoy précise qu'elle a pris en considération ce que vient d'évoquer Mme Montagne notamment au sujet du dysfonctionnement du logiciel. Elle confirme que le tableau présente bien dans le 4^{ème} cartouche les montants exécutés et qu'ils sont bien conformes au compte de résultats, à la trésorerie et au fonds de roulement vérifiés.

Mme Bonnefoy souligne une très bonne exécution budgétaire tant en recettes qu'en dépenses par rapport à la prévision du budget rectificatif. Toutefois, elle tient à rappeler à l'ensemble des administrateurs qu'une provision de 500 000€ a été constituée depuis des années pour financer les travaux de mise en conformité des trappes de désenfumage, qui à ce jour ne sont toujours pas programmés. Mme Bonnefoy conclut que l'établissement présente en fin d'exercice 2022 une situation financière saine avec une qualité des documents transmis (rapport de gestion, tableaux budgétaires et comptables, annexe de l'agent comptable).

Mme Stoll rebondit sur les dysfonctionnements évoqués par Mme Montagne et s'interroge

sur la manière dont l'établissement va pouvoir les gérer compte tenu du futur déploiement de l'application INFINOE. Mme Montagne répond en disant qu'il faudra travailler avec le prestataire mais ne cache pas son inquiétude sur ce sujet.

Le compte-financier est voté à l'unanimité

3) Nouvelle délibération de correction du budget initial 2023 sur la CAF et le fonds de roulement :

Mme Licata prend la parole afin d'informer que sur le budget initial 2023, une erreur a été constatée au tableau n°6 relatif à la situation patrimoniale.

La délibération rectificative concerne uniquement les prévisions comptables : une erreur sur une cellule du tableau Excel a impacté les calculs.

La capacité d'autofinancement est de 3 904€ au lieu de 150 669€ initialement prévu.

La variation de fonds de roulement est de 602 506€ au lieu de 454 931€.

Les tableaux ont été corrigés en conséquence et cela apparaîtra sur les tableaux du budget rectificatif.

La délibération est votée à l'unanimité.

4) Présentation du rapport d'activité 2022 :

Mme Rebours présente ce rapport en revenant sur les activités du CTLes :

4.1) Les transferts de documents :

Le CTLes a retrouvé une activité normale suite aux années précédentes perturbées par la crise sanitaire. Le CTLes a pu se recentrer de nouveau sur l'accueil des collections.

Le CTLes a accueilli 3 374 mètres linéaires en provenance de 12 bibliothèques pour :

- 68,57 % des périodiques
- 28,52 % des monographies
- Une très faible part de thèses.

Il est à noter que la part des cessions reste très minoritaire : 13 % (5 % en 2021).

4.2) D'autres opérations sur les collections ont été réalisées :

- 212,10 ml de collections du Campus Condorcet en stockage provisoire ont été enregistrés en dépôt . L'intégration progressive des collections de l'Humathèque en dépôt doit permettre d'intégrer les documents au système documentaire du CTLes et de permettre leur communication.
- des documents préalablement conservés en dépôt de 2 bibliothèques pour 169 titres (ENS Paris-Saclay et ESPCI) ont été transformés en cession, permettant aux bibliothèques versantes de ne plus payer les locations d'espaces mais aussi au CTLes d'effectuer un dédoublement qui rationalise le stockage :
2,43 ml ont été intégrés aux collections du CTLes, dont 0,53 ml au titre des PCP.
60,44 ml ont été pilonnés.
- 290,13 ml de retour définitif de documents pour 6 bibliothèques (Institut de France, CNAM, Théâtrothèque Gaston Baty, Bibliothèque de la Sorbonne Nouvelle, Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, Université Panthéon-Sorbonne)

4.3) Point sur la capacité de stockage fin 2022 :

La capacité totale avec l'équipement actuel est de 134 kml (légère augmentation par rapport à 2021, suite à un retablettage après le départ des collections du Campus Condorcet) sur rayonnages et 28 kml sur palettes.

Fin 2022, le CTLes dispose d'une capacité disponible sur étagères d'un peu plus de 19,5 kml, dont 5 kml réservés par la BnF.

Ces 14,5 KLM représentent **4 années d'accroissement**. le CTLes a besoin d'équiper au moins une partie de l'aile B du bâtiment 11 en rayonnages, afin de pouvoir poursuivre sa mission d'accueils de collections au-delà de cette échéance.

Fin 2022, l'espace pour palettes sur plateaux nus est quasi saturé sur les 4 plateaux :

- le B4 est occupé par la BnF jusqu'à son départ pour le futur site d'Amiens (en 2030 ?),
- le B3 par le Campus Condorcet jusqu'à une date inconnue,
- le B2 partagé par différentes bibliothèques, le peu d'espace restant au B2 est conservé comme espace tampon en cas de réception de collections en urgence
- le B0 est gardé vide, afin de pouvoir l'équiper dès que possible en rayonnages.

4.4) La communication des documents :

Il s'agit du domaine d'activité le plus fortement marqué par la crise sanitaire. En 2022, le taux de communication de documents est revenu au niveau d'avant la crise (20 859 communications de documents).

On observe toujours la même tendance sur les documents communiqués :

- 25 % des demandes sont faites par la BIS sur son fonds
- un peu plus de 50 % des demandes sont concentrées sur les derniers versements reçus depuis 2016.

La typologie des documents communiqués : on retrouve la même tendance que les années passées avec une prédominance des monographies (65 % des communications) alors que ce sont les périodiques qui sont le plus nombreux dans les collections.

En l'état de la répartition des fonds entre dépôts (73 %) et cessions (27 %), la quasi-totalité des demandes porte sur les dépôt (3% sur les cessions).

Concernant les établissements demandeurs, on retrouve les mêmes principaux :

- la BIS pour 59 % des demandes
- la FNSP pour 14 %
- l'INHA pour 7 %

4.5) Les plans thématiques et nationaux de conservation partagée des périodiques (PCP) :

Le CTLes joue un rôle national de soutien aux PCP, en proposant :

- des outils (base de gestion / plateforme de travail collaborative) et une méthodologie. En 2022, 1 121 nouveaux titres ont enrichi les corpus de 10 PCP. Au total 21 425 titres de périodiques de niveau de recherche constituent les corpus des 16 PCP. Concernant l'avancement du positionnement des partenaires, 17 977 titres ont une mention de pôle de conservation, tous PCP confondus.
- des formations à ces outils (22 formations en distanciel ont été organisées pour 34 stagiaires).
- un transport en Île-de-France par le CTLes de collections entre établissements (5 navettes ont été réalisées en 2022 entre 7 établissements pour 27,11 ml sur un total d'environ 32 ml de collections transférées entre l'ensemble des partenaires).
- une co-animation des réseaux disciplinaires (présence aux comités de chaque PCP, participation aux réunions tripartites avec les pilotes et membres des plans, réalisation des bilans annuels chiffrés).

Le CTLes prend également en charge, pour le compte du Groupement d'Intérêt Scientifique CollEx-Persée, la redistribution aux pilotes des PCP de la subvention de soutien (en 2022, l'enveloppe globale s'élevait à 428 368,66 euros, comprenant la dotation annuelle et des reliquats des années précédentes) et a permis de financer les actions de 10 PCP.

Outre ces missions d'appui, le CTLes réalise aussi des opérations sur les collections de son fonds propre (cession) qui sont incluses dans des PCP :

- le travail d'amélioration du signalement dans le SUDOC, en s'appuyant sur le fichier qualité que fournit l'ABES,
- le CTLes est positionné pour 1 764 titres comme pôle de conservation,
- un important travail physique sur les collections : dons à des établissements partenaires, réception de fascicules et désherbage.

4.6) Les moyens :

Les moyens financiers ne sont pas évoqués ici, car ils sont présentés dans le compte financier.

4.6.1) Les effectifs :

Au 31 décembre 2022 :

- 25 postes de titulaires sont occupés dont 2 mis à disposition par le CTLes dans d'autres établissements.
 - o 3 postes restent inoccupés suite à des départs :
 - o 1 poste de bibliothécaire responsable du pôle valorisation des collections (« gelé » depuis le départ en détachement de la titulaire le 1^{er} février 2021)
 - o 1 poste de BIBAS au service du traitement intellectuel des collections
 - o 1 poste de magasinier au service du traitement intellectuel des collections (les deux derniers devraient être pourvus dans le cadre de la campagne de mutation 2023)
- Postes de contractuels :

Nombre CDD	Cat.	Type	Quotité	Période
Budget propre				
4	B	BIBAS	100 %	Du 01/01 au 31/12/2022
1	B	BIBAS	100 %	Du 01/02 au 31/08/2022
1	C	Magasinier	100 %	Du 01/01 au 31/12/2022
Budget Etat				
1	C	Magasinier	100 %	Du 07/11/22 au 31/08/2023

4.6.2) Le télétravail :

Le télétravail s'inscrit maintenant dans la durée avec 18 agents qui ont une à trois journées par semaine selon les situations.

4.7) L'informatique :

En 2020, le CTLes a fait le choix de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de son système d'information documentaire.

A la suite d'une consultation, la société DoXulting a été sélectionnée et a réalisé une prestation d'étude préalable, de « benchmarking », et d'élaboration de scénarios qui a abouti au choix de recourir à un dialogue compétitif, en l'absence de solution informatique « sur étagère » qui répondrait exactement aux besoins particuliers du CTLes.

En 2022, les actions suivantes ont été réalisées :

- mars : publication du marché (phase de candidatures)
- mai : 4 candidatures reçues, acceptées et invitées à remettre une offre initiale
- juin : une seule offre initiale reçue et suivie du dialogue compétitif
- juillet à octobre : 3 auditions dans le cadre du dialogue compétitif : 1) présentation générale de la solution, 2) reprise des données, 3) fonctionnalités propres demandées par le CTLes
- novembre : dossier de consultation des entreprises, DCE, final, envoi de l'invitation à remettre une offre finale

- décembre : la solution de la société TAD-Progilone, basée sur le logiciel Syrtis a été retenue.

Le marché a été signé avec TAD en janvier 2023 pour une mise en production en fin d'année.

En parallèle, en interne, une réflexion a été ouverte pour le remplacement de la plateforme de travail collaborative de la conservation partagée (intégrée à l'actuel système d'information documentaire Flora). Cet outil permet de gérer les dons, transferts et sorties d'inventaire dans le cadre des PCP.

4.8) La communication de l'établissement :

Avec la fin des mesures sanitaires, le CTLes a pu reprendre pleinement les actions suivantes :

- journée du CR33 en mai (plans de conservation partagée)
- JABES en juin : *Le cercle vertueux des ressources continues : la collaboration entre le CTLes et l'ABES*
- journée d'étude de l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) en septembre à Bruxelles : conservation partagée et élagage en bibliothèque
- conférence internationale Kuopio sur les bibliothèques de dépôt en septembre à Vienne (Autriche)
- journée professionnelle du CTLes du 5 avril 2022 au centre des colloques du Campus Condorcet qui a réuni 137 participants, avec 6 interventions qui ont permis de revenir sur les 25 années d'existence du CTLes et de présenter d'autres exemples de centres de stockage distant (la préfiguration du futur site d'Amiens de la BnF, la Bibliothèque de stockage coopérative suisse, Kooperative Speicherbibliothek Schweiz, avec magasin robotisé et atmosphère appauvrie en oxygène pour prévenir les incendies, ouverte en 2016).

4.9) Les perspectives 2023 :

4.9.1) L'activité :

- Poursuite de la programmation de transferts et traitement des collections : 3,530 km auxquels s'ajouteront la transformation en dépôt de 873 ml de collections actuellement conservées en stockage provisoire.
-
- Elaboration de la programmation bisannuelle suivante, 2024-2025, à partir du recueil des besoins des établissements partenaires (diffusé en novembre 2022 pour un retour en mai 2023). Plusieurs établissements ont informé le CTLes de leur besoin d'effectuer des dépôts plus importants qu'à l'accoutumé, ou bien des premiers transferts pour des bibliothèques jusqu'ici non utilisatrices ; si cela se confirme, le CTLes pourrait avoir à effectuer des arbitrages sur la programmation 2024-2025.
- Communications des documents : retour probable à la hausse des demandes. Projet d'un test avec la bibliothèque Cujas (exposition du fonds en cession dans le catalogue des bibliothèques partenaires volontaires). Elargir à toutes les bibliothèques la possibilité de demander une fourniture dématérialisée d'articles via Visiodoc et aussi ouvrir la possible gratuité des communications pour le fonds en cession.
- Conservation partagée des périodiques :
 - suivi de l'usage des subventions CollEx-Persée (302 000 € versés à 11 PCP).
 - recueil des besoins pour 2024 auprès des PCP.
 - réflexion sur le devenir des outils mis à disposition par l'ABES et le CTLes (le CTLes a obtenu 50 000 € de subvention d'investissement de CollEx pour ce projet) : tout ce qui concerne le signalement sera à terme réalisé dans les outils de l'ABES et non plus en partie dans les outils du CTLes (PMB). Le CTLes ne conserverait que les outils de gestion (remplacement de Flora en cours de réflexion).

4.9.2) Les projets structurants :

- Renouvellement du système d'information documentaire : mise en œuvre prévisionnelle de la solution fin 2023.
- De nombreux travaux sont prévus, dont certains de grande ampleur :
 - mise en conformité des trappes de désenfumage (études préalables)
 - rénovation du réseau de ventilation du bâtiment 2 pour l'adapter à l'usage actuel des locaux
 - réfection des sols du bâtiment 2 (circulation)
 - transformation d'un ancien local serveur en bureau
 - réfection de la salle de pause du rez-de-chaussée
 - extension du système de protection du travailleur isolé (PTI) sur l'ensemble des magasins
 - planification de l'équipement de l'aile B du bâtiment 11 en prévision de la saturation des magasins du CTLes.

D'autre part, la remise de l'étude de l'IGESR sur les perspectives d'avenir du CTLes sur le site de la BnF après le départ à terme de la BnF (étude de janvier-mars 2022) est attendue prochainement.

M. Marcerou remercie pour cette présentation très complète et rebondit sur le rapport de l'IGESR en précisant que la validation de ce rapport a pris plus de temps que prévu et qu'il fera l'objet d'une présentation au conseil d'administration de novembre 2023.

M. Marcerou conclut sur la forte reprise d'activité du CTLes après la crise sanitaire, voire avec un rythme plus intense qu'en 2019.

M. Piffault remercie Mme Rebours pour sa présentation et désire partager l'information la plus récente sur la date d'achèvement du futur bâtiment d'Amiens : 2029.

Mme Bobis revient sur les difficultés de recrutement et trouve cela très préoccupant. M. Marcerou estime qu'il y a deux difficultés: les missions spécifiques du CTLes et sa localisation géographique. M. Pérales demande s'il s'agit d'un sujet seulement francilien ou national. M. Marcerou a l'impression qu'il s'agit d'un sujet national, variable et imprévisible. M. Moret ajoute qu'aujourd'hui, étant donné l'évolution professionnelle, il est plus difficile pour un agent des bibliothèques de positionner et valoriser une mission dans le domaine de la conservation de l'imprimé dans une carrière.

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité

M. Marcerou demande si une journée professionnelle sera programmée en 2023. Mme Rebours précise l'alternance entre la journée professionnelle et un voyage d'étude professionnel proposé à l'équipe du CTLes ; au rythme de tous les 2 ans. La prochaine journée professionnelle est donc prévue pour 2024.

5) Contrôle interne budgétaire et comptable :

Mme Licata précise que cette présentation se fait en complémentarité des deux rapports (ordonnateur et agent comptable).

La cartographie des risques annuelle porte sur des anomalies récurrentes. L'année 2022 a été beaucoup plus importante en terme de remontée d'anomalies.

Le CTLes a dû mettre en place des tableaux de suivi très précis (annexe de la cartographie), ce qui génère une charge de travail supplémentaire, mais qui permet de suivre au plus près les données financières.

Mme Licata souligne les soucis récurrents de connexion sur le logiciel financier PEP de la société INETUM. Le CTLes demandera l'hébergement distant de ses applicatifs (PEP, ImmosNet et GRH) afin de faire disparaître les problèmes internes et rendre la mise à jour

de patches de version qui créaient des difficultés tout au long de l'année et n'étaient pas sécurisantes transparentes.

Après une cyberattaque contre INETUM, une sécurisation renforcée a été instaurée par la société et la direction informatique de l'Université Gustave Eiffel avec laquelle le CTLes a une convention payante de support informatique).

Cependant, certaines anomalies ne sont toujours pas résolues.

M. Marcerou revient sur cette cartographie qui est une auto-évaluation des risques et questionne sur un contrôle externe éventuel.

Mme Licata précise que le CTLes n'a pas eu de retour suite à la transmission à la DGFIP des cartographies annuelles des risques précédentes.

M. Niziers se demande si la Cour des comptes relèverait ces risques lorsqu'elle intervient dans les établissements, mais Mme Montagne précise que le contrôle de la Cour des comptes ne se fait que sur des chiffres et non sur les dispositifs comptables. Elle s'interroge sur l'existence d'une autorité de tutelle qui pourrait contrôler régulièrement l'intégralité de ces risques.

6) Demande de stockage provisoire de l'ESPCI :

M. Niziers expose la demande de l'ESPCI. L'école est une institution dépendant de la Ville de Paris et va faire l'objet d'une reconstruction totale de ses locaux. L'établissement demande un stockage provisoire de ses collections documentaires jusqu'à la fin des travaux pour une quantité de 600 ml et une durée prévisionnelle de 3 ans.

Cette demande avait déjà été formulée il y a quelques mois mais les informations complémentaires ont tardé à être transmises au CTLes. A cause de la saturation à venir du stockage sur palettes, le CTLes ne pourra répondre favorablement, en ayant l'impératif de préserver en permanence une capacité d'accueil en urgence de collections appartenant à des bibliothèques relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La demande n'est pas soumise au vote du conseil d'administration.

M. Marcerou clôture la séance à 16h25.